

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 mai 2024, le conseil de la Municipalité de Béthanie a adopté le règlement numéro 297-24 intitulé « **RÈGLEMENT NO 297-24 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE** ».

Le présent règlement a pour but de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000.00\$ mais égale ou inférieur au seuil décrété par le Ministre.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut le faire, en s'adressant au bureau municipal, aux jours et heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Béthanie ce quatorzième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

Ann-Renée Coulombe
Directrice générale et
Greffière-trésorière